

# saint-auger info

Nouvelle Série – n° 29 – 18 mai 2014



## Éveil à la foi des enfants de 3 à 5 ans

Dimanche 25 mai  
10 h 30  
église S. Paul  
(place d'Avrinsart)

*Viens contempler la vie*

Apporte une fleur

DEPUIS 70 ANS, la construction européenne a consolidé la paix entre des peuples autrefois ennemis [...] Cette fraternité européenne reste cependant fragile. Il nous faut la protéger et la développer. Nous en sommes tous responsables.

Il serait regrettable que nous nous laissions aller au scepticisme et à la passivité. Ne soyons pas ingrats au point de charger l'Europe de toutes nos difficultés présentes, ni irresponsables au point de considérer qu'il n'y a rien à dire ni à faire.

Les élections européennes qui s'annoncent sont donc l'occasion pour nous de dire fortement notre reconnaissance à l'Europe, mais aussi nos insatisfactions, nos attentes et notre engagement envers elle.

**Notre reconnaissance** : l'Europe nous a apporté tant de bienfaits : paix entre les peuples, compréhension mutuelle, collaborations scientifiques, techniques et commerciales, circulation des personnes et des biens, dialogues culturels et religieux, monnaie unique, programme de développement de pays partenaires, début d'une défense commune, recherche d'une gouvernance adaptée...

**Nos attentes** : tous ces bienfaits européens ne sauraient occulter les manques et les maladresses : comment donc améliorer notre fonctionnement européen ? Rapprocher les institutions et les citoyens, les rassembler autour de valeurs et de symboles forts qui suscitent davantage d'adhésion ?... Il reste encore beaucoup à faire. Nous proposons donc, en complément de ce message, 10 points d'attention que nous estimons indispensables pour une meilleure vie européenne (voir au verso).

**Notre engagement** : Celui de chaque européen est indispensable. Voter est un droit. Ne nous y dérobons pas. Débattons, proposons, agissons et votons !

Mgr JEAN-PIERRE GRALLET, représentant des évêques de France

### Samedi 17 mai, 5<sup>e</sup> dimanche de Pâques

18 h 00 — Messe à Jeuxy. Temps fort KT.

LOUIS CLAUDEL et les vivants et défunts de la famille. Vivants et défunts des familles BLED-GUÉRARD. Vivants et défunts des familles DESCIEUX-DUBOIS.

### Vendredi 23 mai

8 h 30 — Messe à Jeuxy

### Dimanche 25 mai, 6<sup>e</sup> dimanche de Pâques

9 h 30 — Messe à Dogneville

Ann. FRANÇOIS OHLER. Messe de quarantaine MICHEL TIHAY

### Jedi 29 mai, Ascension du Seigneur

9 h 30 — Messe à Dogneville

MARIE BÉCHERT, JEANNE PARISOT

### Vendredi 30 mai

8 h 30 — Messe à Jeuxy

### Dimanche 1<sup>er</sup> juin, 7<sup>e</sup> dimanche de Pâques

9 h 30 — Messe à Deyvillers

## PERMANENCES

### Abbé Luc Fritz

- Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30, 75 rue de Brunôve à Dogneville.  
- Samedi de 10 h à 11 h 30, au relais paroissial de Golbey.

### Secrétariat et accueil

75 rue de Brunôve Dogneville  
- Le premier lundi du mois de 18 h à 18 h 30.  
- Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.

### Confessions (abbé Luc Fritz)

- Vendredi après la messe et sur rendez-vous.

## AGENDA

Mardi 20 mai, 20 h 00 : rencontre de l'équipe paroissiale à Dogneville



L'équipe liturgique du Saint-Auger s'est retrouvée mardi 13 mai à la salle paroissiale de Dogneville. Les participants ont essayé d'harmoniser les pratiques dans les différents lieux de culte et de se donner les moyens de mieux servir nos célébrations eucharistiques. La rencontre s'est terminée par un temps convivial autour d'une brioche.

## *Pour la construction européenne, 10 points d'attention*

*La Commission des évêchés de la Communauté européenne a adressé dix recommandations aux citoyens européens, croyants et citoyens de bonne volonté, soucieux de poursuivre la construction européenne et attentifs à participer au vote du 25 mai.*

1. L'attention au bien commun : Sans projet commun, il n'y a pas d'Europe...
2. Le souci de la solidarité : ... Pour bien s'exercer, la solidarité entre nous doit s'accompagner d'une révision de nos façons de consommer. Sans tempérance et sans partage, il ne peut y avoir de vraie solidarité entre les uns et les autres.
3. La dignité de toute personne : L'UE doit veiller au respect de toute personne humaine quels que soient sa race, son sexe, sa culture, sa religion, son statut social. La vie humaine doit être protégée de sa conception à sa mort naturelle. La famille, composante de base de notre société, doit bénéficier de la même protection.
4. Le soin de chaque génération : ... Nous plaçons pour les personnes âgées afin qu'elles aient accès aux soins auxquels elles ont droit et nous plaçons aussi pour les jeunes générations afin qu'elles bénéficient de politiques favorables à leur insertion dans la vie sociale.

5. La promotion de la justice sociale : ... Nous devons entendre le cri des pauvres, nous rappelle le Pape François, et nous attaquer aux causes structurelles de la disparité sociale qui est la racine des maux de notre société.
6. L'intégration des migrants : ... L'UE a une frontière extérieure commune. La responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants doit être partagée proportionnellement entre les états membres. Les migrants doivent être traités avec humanité et respect...
7. Le respect de l'environnement : La terre est à tous et nous devons la protéger pour aujourd'hui et pour demain. Conscients des risques que nous courons, soucieux de durabilité, nous devons veiller « non seulement à la terre, l'eau et l'air comme dons de la Création appartenant à tous, mais aussi et surtout, protéger l'homme de sa propre destruction...

8. Le respect de nos rythmes de travail et de repos : Toute personne doit pouvoir travailler et se reposer... goûter aussi aux joies de la vie spirituelle, de la rencontre, de la prière et du repos. Le repos régulier est une nécessité et un droit. L'UE doit protéger le jour de repos commun hebdomadaire qui est le dimanche.
9. ... L'UE s'est construite sur le principe de la subsidiarité qui veille à ce que l'unité de l'ensemble ne se fasse jamais au détriment de la légitime responsabilité des états membres, ni de leurs traditions respectives. Veillons à l'application de ce principe.
10. L'exercice de la liberté religieuse : La liberté religieuse est un droit fondamental comprenant celui d'exprimer sa foi en public. Nous nous réjouissons de l'adoption des lignes directrices de l'UE sur la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction.